



Direction interrégionale  
des services pénitentiaires  
de Paris



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE**  
**LA REGION ACADEMIQUE ILE DE FRANCE**  
**ET**  
**L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**CONTRIBUTION A LA FORMATION ET A LA**  
**PROMOTION DES**  
**« MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »**

La présente convention intervient :

entre

La Direction interrégionale de services pénitentiaires de Paris  
représentée par Monsieur Laurent RIDEL, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris.

et

La région académique Ile de France, représentée par :

- Monsieur Gilles PECOUT Recteur de la région académique d'île de France et recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités,
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil,
- Madame Charline AVENEL, Rectrice de l'académie de Versailles.

Vu l'arrêté du 19 mars 2014 du code de l'éducation, publié au journal officiel de la République le 2 avril 2014, portant création de la spécialité « métiers de la sécurité » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Vu le code pénal, notamment articles 226-13, 226-14, 434-35, 434-35-1, 434-36

Vu le code de procédure pénale, notamment articles D66, D219, D220, D221, D274, D277, D278, D428

### **Les parties conviennent ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention s'inscrit dans l'objectif du développement qualitatif de la formation initiale préparant au baccalauréat professionnel « Métiers de la Sécurité » et au Certificat D'aptitude Professionnelle « Agent de Sécurité ». L'enjeu étant de sécuriser les parcours en rendant lisible les possibilités d'insertion.

Le/la titulaire du Baccalauréat professionnel de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité. Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure et de la Défense.

Les « Métiers de la sécurité » se déclinent autour d'un triptyque regroupant : la sécurité publique, la sécurité civile, la sécurité privée.

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature, par exemple industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive.

Il accomplit ses diverses missions, dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

Ses missions visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

- la protection des personnes,
- le secours à personnes,
- la surveillance et la protection des biens,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre l'incendie.

## **Article 2 : Organisation du partenariat et contribution à la formation**

Eu égard aux contraintes et priorités opérationnelles, la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP de Paris) s'engage pour une durée de 3 ans envers les établissements professionnels de la filière prévention sécurité des académies de Créteil, Paris et Versailles à assurer, en fonction des spécificités propres à la structure d'accueil des actions conduisant à sensibiliser les apprenants aux métiers de l'administration pénitentiaire. Le planning sera convenu à l'avance.

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat avec l'administration pénitentiaire sous le format suivant :

- **Action 1 : « Informations et découverte des métiers de l'administration pénitentiaire à destination des élèves entrants en formation sur la filière métiers de la sécurité ».**
- **Action 2 : « Informations et découverte des métiers de l'administration pénitentiaire à destination des élèves en cours de formation ».**
- **Action 3 : « Entretien d'un lien personnalisé entre les élèves et l'administration pénitentiaire dans l'objectif de construction d'un parcours »**
- **Action 4 : « Intégration au cœur de l'administration pénitentiaire »**

Les rectorats de Créteil, Paris et Versailles, qui conservent la responsabilité pédagogique, et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris s'engagent à assurer les coordinations nécessaires. Le déroulé et les supports proposés pour animer les actions seront réfléchis par l'administration pénitentiaire ; les inspecteurs (rices) s'assureront du lien avec les référentiels des diplômes de la filière sécurité, auxquels le public visé est formé.

Un tableau de répartition des lycées professionnels par académie permet d'identifier l'interlocuteur. (Annexe 5)

Une réunion annuelle, qui se déroulera au mois de juin, permettra à l'ensemble des acteurs de programmer les différentes interventions pour l'année scolaire suivante. Cette réunion sera à l'initiative des établissements qui contacteront les pôles de formation compétents précisés dans l'annexe 6.

Des conventions d'application devront être établies par chaque établissement concerné (lieu de formation/lycée) définissant les modalités de mise en œuvre des dispositifs cités au 2 lorsqu'est impliquée la sortie des élèves hors de l'établissement scolaire.

Par ailleurs, la DISP de Paris, s'engage, sous réserve des contraintes et priorités opérationnelles des établissements pénitentiaires, à mettre à disposition des établissements partenaires qui en font la demande, des professionnels qualifiés afin de contribuer à l'évaluation certificative des élèves lors des épreuves professionnelles qui se déroulent en contrôle en cours de formation ainsi que lors des jurys d'examen.

## **Article 3 : Aspects logistiques**

Les prestations organisées par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris le sont à titre gracieux.

Cependant, les frais occasionnés pour le transport et les repas des élèves ne seront pas pris en charge par l'administration pénitentiaire.

## **Article 4 : Gestion des incidents**

Les lycéens du baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » restent sous la responsabilité pleine et entière de leur établissement scolaire d'appartenance pendant toute la durée des activités. Ils devront notamment bénéficier d'une assurance personnelle de responsabilité civile couvrant les activités scolaires et extrascolaires.

Tout incident survenu au cours des activités, doit être porté à la connaissance du chef de l'établissement scolaire.

**Article 5 : Gestion des litiges**

En cas de litiges concernant l'application ou l'interprétation des termes de la convention, les parties signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un règlement à l'amiable avant que ne soit saisi le tribunal administratif.

**Article 6 : Durée et modalités de résiliation**

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature. Elle s'applique pour une durée d'un an et reconductible par tacite reconduction.

La convention pourra faire l'objet d'un examen complémentaire sur demande, de l'une ou l'autre des parties, en cas de changement significatif des référentiels de formation ou de contraintes liées aux structures d'accueil. Un avenant devra alors être établi.

En cas d'inobservation des clauses de la présente convention, une résiliation pourra être demandée par l'une ou l'autre des parties. Pour être prise en compte, pour l'année scolaire suivante, la demande de résiliation devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 mai de l'année scolaire en cours.

**Article 7 : Suivi et évaluation**

Un comité de pilotage, composé d'un représentant de chacune des parties, se réunira au moins une fois par an afin de procéder au bilan de la mise en œuvre des termes de la convention. Il adressera ce bilan en fin d'année scolaire à chacune des parties.

Fait en 4 exemplaires originaux, à *Versailles* le *18 septembre 2020*

**Signataires**

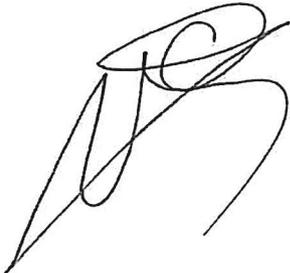
Laurent RIDEL  
Directeur interrégional  
des Service pénitentiaires de Paris



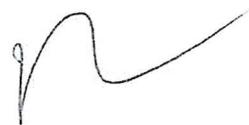
M. Gilles PECOUT  
Recteur de la région académique d'île de  
France, Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des Universités



Madame Charline AVENEL  
Rectrice de l'académie de Versailles,



Monsieur Daniel AUVERLOT  
Recteur de l'académie de Créteil,



**ANNEXE N°1 :**

**Action 1 : « Informations et découverte des métiers de l'administration pénitentiaire à destination des élèves entrants en formation sur la filière métiers de la sécurité ».**

✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves des classes « entrant » sur la filière « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles des établissements dont la liste est précisée en annexe 5.

✓ **Thème de la prestation :**

Présentation de l'Administration Pénitentiaire (AP), de ses différents services/structures et de ses principales missions

- Le ministère et l'AP (organigramme, organisation fonctionnelle, types d'établissements...)
- Les principales missions de l'AP (surveillance, prévention de la récidive)

Présentation du fonctionnement d'un établissement pénitentiaire, du métier des personnels de surveillance et des différentes spécialités

- Présentation du métier des personnels de surveillance et modalités de recrutement
- Journée type, activités, politiques d'insertion
- Les spécialités du métier de surveillant pénitentiaires.

✓ **Modalités :**

Les lycées prendront attache auprès de la DISP de Paris, afin d'établir les conventions d'application prévues à l'article 2.1 de la présente convention.

✓ **Durée de la prestation :**

1/2 journée, uniquement en semaine du lundi au vendredi

✓ **Lieu de la prestation**

Au sein des lycées.

✓ **Objectifs pédagogiques :**

Permettre aux élèves entrants de découvrir les différents types d'unités et les principales missions de l'administration pénitentiaire.

Une notice présentant les axes d'intervention sera adressée par l'administration pénitentiaire aux établissements avant l'intervention.

## ANNEXE N°2 :

### Action 2 : « Informations et découverte des métiers de l'administration pénitentiaire à destination des élèves en cours de formation ».

#### ✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves des classes « en cours de formation » des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles dont la liste est précisée en annexe 5.

#### ✓ **Thème de la prestation :**

Un rappel des éléments clefs de l'action 1 sera abordé.

Mises en situation et/ou démonstrations avec les équipes terrain (en fonction des disponibilités)

- Moniteurs tir (explications sur les différents types d'armes)
- Moniteurs techniques d'intervention (cas pratique)
- Moniteurs Sécurité Incendie (cas pratique)
- Présence des unités spécialisées - présentation de leurs fonctions: ERIS, Brigade Cynotechnique, Extractions Judiciaires...

#### ✓ **Modalités :**

Les lycées prendront attache auprès de la DISP de Paris, afin d'établir les conventions d'application prévues à l'article 2 de la présente convention.

#### ✓ **Durée de la prestation :**

1 journée, uniquement en semaine du lundi au vendredi

#### ✓ **Lieu de la prestation**

Au sein des lycées ou des domaines pénitentiaires en fonction des conditions d'accueil sur les pôles de formation.

#### ✓ **Objectifs pédagogiques :**

Permettre aux élèves des classes « en cours de formation » d'approfondir les actions pédagogiques de l'action 1 et participer à des démonstrations de mises en situation avec des équipes de terrain.

## ANNEXE N°3 :

### Action 3 : « Entretien d'un lien personnalisé entre les élèves et l'administration pénitentiaire dans l'objectif de construction d'un parcours »

#### ✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves des classes en cours de formation des lycées professionnels - filières « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Versailles et Paris ayant participé à l'action 1 ou 2 et souhaitant postuler à l'action 4.

#### ✓ **Thème de la prestation :**

Réalisation des entretiens de motivation pour prétendre à l'action 4

#### ✓ **Modalités :**

A la suite de la réalisation des dispositifs 1 et 2, les élèves des établissements des métiers de la sécurité seront sensibilisés aux métiers de l'administration pénitentiaire. Dans le cadre du travail sur le projet professionnel de l'élève, il est offert la possibilité aux jeunes intéressés de participer à une semaine de formation, dans le cadre des PFMP, au sein d'un dispositif spécifique mis en place par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris. Pour prétendre à l'entrée dans ce dernier, les établissements seront invités à présenter les apprenants ayant 18 ans et un B2 vierge à la date d'entrée en stage à une commission composée de professionnels, permettant de juger d'après CV, lettre de motivation et entretien, les aspirations du jeune pour les métiers de l'administration pénitentiaire.

#### ✓ **Durée de la prestation :**

1 journée. La date sera proposée aux établissements en amont.

#### ✓ **Lieu de la prestation :**

À définir et préciser dans les conventions d'application tripartites (Lycée, Direction interrégionale, établissement pénitentiaire)

## **ANNEXE N°4 :**

### **Action 4 : « Intégration au cœur de l'administration pénitentiaire »**

✓ **Bénéficiaires de la prestation :**

Élèves **majeurs et ayant un B2 vierge** au moment de l'entrée en PFMP, des lycées professionnels de la filière des « métiers de la sécurité » des académies de Créteil, Paris et Versailles.

✓ **Thème de la prestation :**

Immersion en milieu professionnel de surveillant pénitentiaire, accompagnée d'actions de sensibilisation aux missions de ces personnels.

✓ **Modalités :**

La DISP de Paris proposera, courant du troisième trimestre de l'année scolaire précédente, un planning de PFMP sur lequel les établissements scolaires se positionneront.

Le Lycée informera la DISP du nombre d'élèves souhaitant faire une immersion par établissement pénitentiaire.

Une convention d'application tripartite (Lycée, Direction interrégionale, établissement pénitentiaire) formalisera les modalités de saisine.

Les apprenants prendront connaissance préalablement à leur entrée en PFMP des articles du code pénal et du code de procédure pénale mentionnés en visa de la présente convention.

L'élève viendra avec sa tenue professionnelle et la direction interrégionale des services pénitentiaire de Paris prêtera un polo.

✓ **Durée de la prestation :**

1 semaine (soit 5 jours consécutifs du lundi au vendredi).

✓ **Lieu de la prestation :**

En établissement pénitentiaire désigné par la DISP, selon le lieu d'implantation de la structure d'enseignement et de la disponibilité du/des agents du pôle de formation.

✓ **Objectifs pédagogiques :**

Découverte du métier et des missions du personnel de surveillance selon un programme établi par le service de formation de la structure (connaissance de l'établissement, greffe, parloirs, détention, postes fermés, secteur activités, ateliers...).

**ANNEXE N°5 : Tableau de répartition des lycées**

Académie	Départements	Lycées	Coordonnées de l'établissement	Coordonnées administration pénitentiaire	Coordonnées du référent
CRETEIL	Seine et marne	Joliot Curie	168 rue Frédéric Joliot Curie 77190 Dammarie les lys 01.64.39.34.34	CPSF Sud Francilien Réau Le Plessis Picard (77)	Capitaine Thierry ARMENG, Responsable du pôle Formation IDF Nord-Est Secrétariat : 01 72 62 60 27 <a href="mailto:thierry.armeng@justice.fr">thierry.armeng@justice.fr</a>
		Baudelaire	Boulevard du chevalier Bayard 77100 Meaux 01.60.09.07.05	CP de Meaux Rue du Lycée – R.D.5 77100 Chauconin-Neufmontiers	Major Nicolas PINGRET, Responsable de Formation tel : 01 64 36 95 40 <a href="mailto:nicolas.pingret@justice.fr">nicolas.pingret@justice.fr</a>
	Val de marne	Arago	36 avenue de l'Europe 94190 Villeneuve Saint Georges 01.45.10.87.00	CP Fresnes Allée des Thuyas 94 261 Fresnes Cedex	Lieutenant Mostafa SELLAK, responsable du pôle de formation IDF Centre 01 49 84 38 96 <a href="mailto:Mostafa.Sellak@justice.fr">Mostafa.Sellak@justice.fr</a>
		Keller	36 avenue du Président Wilson 94230 Cachan 01.45.46.70.00	CP Fresnes Allée des Thuyas 94 261 Fresnes Cedex	Lieutenant Mostafa SELLAK, responsable du pôle de formation IDF Centre 01 49 84 38 96 <a href="mailto:Mostafa.Sellak@justice.fr">Mostafa.Sellak@justice.fr</a>
		Jeanne La lorraine	3 boulevard du nord 93340 Le Raincy 01.43.81.83.78	MA de Villepinte Avenue Vauban 93420 Villepinte	M. David JOHN, formateur tel : 01 49 63 75 53 <a href="mailto:david.john@justice.fr">david.john@justice.fr</a>
	Seine Saint Denis	Delacroix	4 rue du docteur Albert Schweitzer 93700 Drancy 01.41.60.83.15	MA de Villepinte Avenue Vauban 93420 Villepinte	M. David JOHN, formateur tel : 01 49 63 75 53 <a href="mailto:david.john@justice.fr">david.john@justice.fr</a>

Académie	Départements	Lycées	Coordonnées de l'établissement	Coordonnées administration pénitentiaire	Coordonnées du référent
VERSAILLES	Yvelines	Jules Verne	2, rue de la Constituante 78500 SARTROUVILLE 01.61.04.13.00 <a href="mailto:Ce.0783431f@ac-versailles.fr">Ce.0783431f@ac-versailles.fr</a>	MC Poissy 17 rue de l'Abbaye 78303 Poissy Cedex	Mme Nathalie COVIAUX, formatrice Tel : 01 30 06 32 89 <a href="mailto:Nathalie.Coviaux@justice.fr">Nathalie.Coviaux@justice.fr</a> Pour le stage en détention (Nanterre) Mme Joséphine LOCHER, formatrice Tel : 01 47 29 75 46 <a href="mailto:Josephine.Locher@justice.fr">Josephine.Locher@justice.fr</a>
		Louis Blériot	1 rue Léo Lagrange 78190 TRAPPES 01.30.51.88.18 <a href="mailto:ce.0780273y@ac-versailles.fr">ce.0780273y@ac-versailles.fr</a>	CP des Yvelines (Bois d'Arcy) 5 bis rue Alexandre Turpault 78395 Bois d'Arcy	M. Rémy LEMATTRE, formateur Tel : 01 30 23 35 62 <a href="mailto:christine.d'alcamo@justice.fr">christine.d'alcamo@justice.fr</a>
	Hauts-de-Seine	Joliot Curie	92 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre 01.47.24.67.30 <a href="mailto:ce.0920141D@ac-versailles.fr">ce.0920141D@ac-versailles.fr</a>	CP des Hauts-de-Seine (Nanterre) 133 avenue de la commune de Paris B.P 1414 92014 Nanterre Cedex	Mme Joséphine LOCHER, formatrice Tel : 01 47 29 75 46 <a href="mailto:Josephine.Locher@justice.fr">Josephine.Locher@justice.fr</a>
		La Salle St Nicolas	19 Rue Victor Hugo 92130 ISSY LES MOULINEAUX 01.41.46.15 .15 <a href="mailto:standard@s-t-nicolas.org">standard@s-t-nicolas.org</a>	CP Fresnes Allée des Thuyas 94 261 Fresnes Cedex	Lieutenant Mostafa SELLAK, responsable du pôle de formation IDF Centre 01 49 84 38 96 <a href="mailto:Mostafa.Sellak@justice.fr">Mostafa.Sellak@justice.fr</a>

Académie	Départements	Lycées	Coordonnées de l'établissement	Coordonnées administration pénitentiaire	Coordonnées du référent
VERSAILLES		Vexin	2 rue Jean Hamon 95750 CHARS 01.30.39.78.94 <a href="mailto:ce.0951282C@ac-versailles.fr">ce.0951282C@ac-versailles.fr</a>	CP du Val-d'Oise (Osny) Route départementale 927 B.P 32 Osny 95524 Cergy-Pontoise Cedex	Mme Mirella CRAMPONT, formatrice Tel : 01 34 25 47 16 <a href="mailto:Mirella.Crampont@justice.fr">Mirella.Crampont@justice.fr</a>
	Val d'Oise	Charles Baudelaire	13 rue du Grand Tremblay 95470 Fosses 01.34.72.27.00 <a href="mailto:Ce.0951727I@ac-versailles.fr">Ce.0951727I@ac-versailles.fr</a>	CP du Val-d'Oise (Osny) Route départementale 927 B.P 32 Osny 95524 Cergy-Pontoise Cedex	Mme Mirella CRAMPONT, formatrice Tel : 01 34 25 47 16 <a href="mailto:Mirella.Crampont@justice.fr">Mirella.Crampont@justice.fr</a>
		Gustave Eiffel	9 Allée Jean de Florette, 95120 Ermont 01.34.14.17.32 <a href="mailto:Ce.0951673C@ac-versailles.fr">Ce.0951673C@ac-versailles.fr</a>	CP du Val-d'Oise (Osny) Route départementale 927 B.P 32 Osny 95524 Cergy-Pontoise Cedex	Mme Mirella CRAMPONT, formatrice Tel : 01 34 25 47 16 <a href="mailto:Mirella.Crampont@justice.fr">Mirella.Crampont@justice.fr</a>
		Paul Belmondo	23 avenue de la Division Leclerc 91290 ARPAJON 01.60.83.80.60 <a href="mailto:Ce.0910628n@ac-versailles.fr">Ce.0910628n@ac-versailles.fr</a>	MA Fleury- Mérogis 7, avenue des peupliers 91 705 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex	Lieutenant, Pierre DEZEURE, Responsable du pôle de formation IDF Sud Tel : 01 69 72 34 77 <a href="mailto:pierre.dezeure@justice.fr">pierre.dezeure@justice.fr</a>
	Essonne	Nadar	42 bis rue Charles Mory 91210 Draveil 01.69.40.38.10 <a href="mailto:ce.0910755B@ac-versailles.fr">ce.0910755B@ac-versailles.fr</a>	MA Fleury- Mérogis 7, avenue des peupliers 91 705 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex	Lieutenant, Pierre DEZEURE, Responsable du pôle de formation IDF Sud Tel : 01 69 72 34 77 <a href="mailto:pierre.dezeure@justice.fr">pierre.dezeure@justice.fr</a>

Académie	Lycées	Coordonnées de l'établissement	Coordonnées administration pénitentiaire	Coordonnées du référent
PARIS	Catherine Labouré	29 rue Gassendi 75 014 Paris 01.43.22.02.62	CP Paris la Santé 42 rue de la Santé 75674 Paris Cedex 14	Lieutenant, Cyril GUENIN, responsable de formation Tel : 01 83 94 56 39 <a href="mailto:Cyril.Guenin@justice.fr">Cyril.Guenin@justice.fr</a>
	Théophile Gautier	6 place des Vosges 75 004 Paris 01.48.87.72.32	CP Paris la Santé 42 rue de la Santé 75674 Paris Cedex 14	Lieutenant, Cyril GUENIN, responsable de formation Tel : 01 83 94 56 39 <a href="mailto:Cyril.Guenin@justice.fr">Cyril.Guenin@justice.fr</a>

DISP de Paris :  
Felipe AYALA, Chef de l'unité du recrutement, de la formation et des qualifications (URFQ), 01 46 15 91 81, [felipe.ayala@justice.fr](mailto:felipe.ayala@justice.fr)